



VILLE DE SOLLIES PONT

EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 11 juin 2020

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33

Date de la convocation
4 juin 2020

Date d'affichage
4 juin 2020

Objet de la délibération
*Direction des affaires
générales - Syndicat Mixte
de l'Electricité du Var
(SYMIELEC VAR) -
Désignation d'un délégué
titulaire et de son suppléant*

Vote pour à l'unanimité

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

L'an deux mille vingt, le onze juin deux mille vingt, à dix-huit heures et trente-quatre minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, RAVINAL Danièle, DUPONT Thierry, GOTTA-SMADJA Marie-Aurore, LAURERI Philippe, FOUCOU Roseline, BOUBEKER Patrick, DELGADO Alexandra, LE TALLEC Jean-Claude, BARNAY Patrice, BERTRAND Huguette, SCHMITTE Laurent, PONROY Nathalie, NAAL Jean-Michel, LARCHE Laurence, TREQUATTRINI Pascale, BELTRA Sandrine, CHARRETON Paule-Sandrine, GANDIN Frédéric, ATIAS Jessica, BLANC Benjamin, LEVEQUE Mickaël, CROCE Marc-Edouard, VINCENTS Christiane, BOLLA Alain, LAGIER Laure, ROYET Pierre, MARINONI Audrey.

Procurations :

BESSET Monique donne procuration à COIQUAULT Jean-Pierre,
CHAOUCHE Dalel donne procuration à RAVINAL Danièle,
VAZ Hugo donne procuration à DUPONT Thierry,
ORTIS Elsa donne procuration à ATIAS Jessica.

Absents :

Aucun

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Huguette BERTRAND est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

Le fonctionnement du syndicat mixte d'électricité du VAR est assuré, à l'instar des communes, selon les dispositions du code général des collectivités territoriales.

Chaque commune indépendante est représentée au sein du conseil syndical par un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Chaque syndicat d'électrification est représenté par un délégué titulaire et un délégué suppléant par commune adhérente en son sein et un délégué titulaire et suppléant supplémentaire, pour tenir compte de leur niveau de regroupement.

Le quorum pour permettre la tenue correcte d'un comité syndical est aujourd'hui de 66 présents. Toutes les décisions qui impactent la vie du syndicat, sont étudiées tout d'abord en bureau composé d'élus ou en commissions, puis soumises à l'approbation du comité syndical.

Ce mode de fonctionnement un peu lourd à gérer en matière d'organisation de réunions des comités a néanmoins l'avantage de permettre à toutes les communes d'être informées au mieux sur la vie et les activités du syndicat départemental.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté préfectoral en date du 2 mars 2001 portant création du SYMIELECVAR,

VU l'article 5 des statuts du SYMIELECVAR du 06/12/2019 "composition du Comité Syndical",

VU le renouvellement général des conseils municipaux suite aux élections 22 mars 2020,

CONSIDERANT qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant de la commune auprès du SYMIELECVAR,

CONSIDERANT que le conseil municipal doit procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection des délégués, en conformité avec l'article L.5212-7 du CGCT :

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

- **PROCEDE** par vote à main levée (après accord à l'unanimité de l'ensemble de l'assemblée) à la désignation des représentants qui auront à siéger au SYMIELEC VAR,

1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant

Sont candidats :

- Monsieur Patrick BOUBEKER
- Monsieur Laurent SCHMITTE

Le vote a donné le résultat suivant :

POUR	33
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Ont obtenu :

- Monsieur Patrick BOUBEKER (33 voix)
- Monsieur Laurent SCHMITTE (33 voix)

Monsieur Patrick BOUBEKER est élu délégué titulaire auprès du SYMIELEC VAR.
Monsieur Laurent SCHMITTE est élu délégué suppléant auprès du SYMIELEC VAR.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 17 JUIN 2020
et publication ou notification du 18 JUIN 2020